

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 14 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 8 avril 2022

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER.

Absents excusés : M Didier LUXEMBOURGER pouvoir à M René VALLIER
Mme Françoise DUBOEUF pouvoir à Mme Monique RAGEYS
Mme Sylvie THIVILLIER pouvoir à M Noël BROCHIER

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHAMBE

Début de séance à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2022.

Unanimité

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021 DRESSE PAR Madame THOLY – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL M14

Le compte de gestion est présenté aux élus. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL M14

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du budget communal M14 qui se détaille comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	735 036.01 €	Recettes	99 182.99 €
Dépenses	558 588.31 €	Dépenses	645 306.99 €
Excédent	176 447.70 €	Besoin	-546 124.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET M14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement	176 447.70 €
Un excédent antérieur reporté	384 115.07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	560 562.77 €
Un déficit d'investissement	- 546 124.00 €
Un excédent d'investissement reporté	236 224.10 €
Soit un déficit d'investissement cumulé	- 309 899.90 €
Un déficit des restes à réaliser	- 223 499.01 €
Soit un besoin de financement	- 533 398.91 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation au 1068 en investissement : 533 398.91 €
Affectation au 002 en fonctionnement : 27 163.86 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux cette année. Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition de l'année 2022, à savoir :

Taxe Foncière (bâti)	Taxe Foncière (non bâti)
25,46 %	51,91 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : SUBVENTION C.C.A.S. 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de POMEYS, d'un montant de 3 000,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2022

Mme Nicole VIRICEL expose au conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour 2022, présentés par les associations et examinés par la Commission « Vivre Ensemble ». Il est rappelé aux membres du conseil que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission.

Les membres de la Commission « Vivre Ensemble » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Comité des Fêtes	2 214 €
Apéritif des classes (+ gratuité de la salle)	280 €
CROQ'MUSIC	100 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – M14

Le Conseil Municipal étudie la proposition de budget fait par la commission finance. Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2022, qui se détaille comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	741 307.86 €	Recettes	769 198.91 €
Dépenses	741 307.86 €	Dépenses	769 198.91 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : ADOPTION DES TRAVAUX DU SECOND ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet des travaux du second œuvre, l'aménagement de la terrasse extérieure et l'espace vert de la Maison d'Assistants Maternelles. Suite à l'achat en VEFA du bâtiment qui va accueillir le projet, des travaux pour l'aménager sont à prévoir.

Le montant de travaux estimé par l'économiste s'élève à 199 500 € HT, le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 23 940 € HT, soit un total de 223 440 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

ORIGINE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DETR	122 892 €	122 892 €
Fonds propres ou emprunt	100 548 €	145 236 €
TOTAL	223 440 € HT	268 128 € TTC

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES – PROJET CITY STADE - 2022

Mme Nicole VIRICEL informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction d'un City Stade.

Le montant des travaux s'élève à 89 987,93 € HT,

Il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention de 31 495,77 € est susceptible d'être accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAJES – PROJET CITY STADE - 2022

Mme Nicole VIRICEL informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) pour la construction d'un City Stade.

Le montant des travaux s'élève à 89 987,93 € HT,

Il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention de 40 494,57 € est susceptible d'être accordée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 17/03/2022 pour le lancement d'une modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme. Il explique que cette délibération doit être transformée par d'une modification de droit commun n°4 du plan local d'urbanisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION : INDEMNITE FORFAITAIRE ALLOUEE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – ANNEE 2021 ET 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité peut être accordée chaque année pour le gardiennage de l'Eglise. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire préfectorale du 07 mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. M. le Maire rappelle, pour l'année 2021, l'indemnité n'a pas été versée. Dès lors, pour l'année 2021 et 2022, l'indemnité versée sera fixée à 479.86 euros. Pour un total de 959,72 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **SYDER** : Jean-Pierre KHIRÉDINNE, délégué SYDER, explique que les lampes solaires vont être changées au cours du mois de mai.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSION VOIRIE : Monique RAGEYS :

Suite aux travaux de voirie en 2022, des estimatifs ont été envoyés pour le Couzon (6 525 € HT), la Route des Rozes (2 489 € HT) et le Péritorde (3 392 € HT).

COMMISSION ESPACES VERTS : Monique RAGEYS :

Les vasques vers le perron de l'église ont été enlevées. La commission réfléchit pour modifier les vasques et massifs de fleurs en face de l'impasse des Flaches. Une réflexion va s'engager pour aménager l'espace à côté de la cour de Mosaïk.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

COMMISSION AGRICULTURE ET FORÊT : Jean-Luc GOUTAGNY

Réunion sur le thème du PAT (Produit Alimentaire du Territoire) : Il y a eu un recensement de tous les produits, producteurs ... qui pourrait fournir plus de produit local.

Il y a 3 syndicats qui ont présenté le projet de réaménagement des étangs d'irrigation agricole. Il faut revoir les projets de plateforme de broyage, pour tenir compte des risques d'incendie.

Il y a eu un recensement des voies forestières (1 à MONTROTTIER et une déserte à SAINTE FOY L'ARGENTIÈRE)

La séance est levée à 00h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 19 mai à 20h00